

Nombre de Conseillers Communautaires :

- en exercice : 82
- présents titulaires : 45
- présents suppléants : 3
- procurations : 14
- votants : 62
- suffrages exprimés : 61
- abstentions : 0
- pour : 61
- contre : 0

DELIBERATION n° 2024/050

L'an deux mille vingt-quatre et le 14 mars à 18 heures 30, le Conseil Communautaire du Plateau de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 8 mars 2024, s'est réuni, à la salle des fêtes de CLARENS, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO. Pierre DUMAINE a été désigné secrétaire de séance.

Présents titulaires/suppléants : Lionel CAZAUX, Bruno FOURCADE, Roger LACOME, Albert BEGUE, Philippe SOLAZ, Maryvonne HEGUY, Karine MEDOUS, Francis ESCUDE, Jean-Claude JACOMET, Régine SARRAT, Rose-Marie COLOMES, Jean-Paul LARAN, Jean-Bernard COLOMES, Alain PIASER, Noël ABADIE, Catherine CORREGE, Eric LUVISITTO (suppléant de Romain CAUCHOIS), Ludovic PONTICO, Véronique MOUNIC, Christine MONLEZUN, Martine LABAT, Jean-Yves BOUSSIER, Danièle VIDAL (suppléante de Céline CASSAGNEAU), Nicolas COLOMES, Serge SOHIER, Alain DASQUE, Bernard PLANO, Carine VIDAL, Pierre DUMAINE, Gisèle ROUILLON, Jean-Marie DA BENTA, Jacqueline ALFONZO, Nicolas TOURON, Jean Pierre CABOS, Laurent LAGE, Dominique DEMIMUID, Jean-François GUERINAUD, Dominique ZAPPAROLI, Patrick ABADIE, Christiane ROTGE, Charles RODRIGUES, Elisa PANOFRE, Aimé COURTADE, André RECURT, Joëlle ABADIE, François DABEZIES et Didier FAVARO.

Titulaires ayant donné procuration : Maurice LOUDET à Philippe SOLAZ, Hervé CARRERE à Joëlle ABADIE, Fabienne ROYO à Jean-Paul LARAN, Jean-Marc DUPOUY à Jean-Claude JACOMET, Jean-Marie VIGNES à Nicolas TOURON, Jean-Marc GRANIE à Bernard PLANO, Jean-Charles LAUREYS à Alain PIASER, Robert MONZANI à Gisèle ROUILLON, Stéphanie LAGLEIZE à Jean-Marie DA BENTA, Pascal AUDIC à Pierre DUMAINE, Sylvie ORTEGA à Régine SARRAT, Philippe LACOSTE à Laurent LAGES, Valérie DUPLAN à Serge SOHIER et Gérard SABATHIE à Dominique DEMIMUIDE,

Absents excusés : Pascale LEONARD, Christophe MUSE, Jean-Marc BEGUE, Xavier SARGUINET, Monique KATZ, Bernadette GACHASSIN, Patricia CORREGE, André QUINON, Geneviève PFIMLIN, Nathalie SALCUNI, Françoise PIQUE, Jean-Marc BABOU, Cindy SIBE, Sandrine DURAN, Isabelle ORTE, Chrystelle MAUPAS, Joëlle VIGNEAUX, Véronique MAZOUÉ, Joël DEVAUD, Guy RAYNA et Jean-Paul COMPAGNET.

Objet : OPAH - Attribution du marché public de prestation de services d'animation

Madame Joëlle ABADIE faisant partie du conseil d'administration de SOLIHA, se retire et ne prend pas part au vote.

Vu la délibération B2023-105 du Bureau de la Communauté de communes du Plateau de Lannemezan, actant la poursuite du dispositif OPAH en partenariat avec la Communauté de communes Neste Barousse et le lancement d'un marché public de prestation de services pour le choix d'un bureau d'études qui accompagnera les deux collectivités dans la réalisation de la mission sur une période de 2024 à 2026 ;

Le marché de prestation de service a été lancé le 15 décembre 2023 et avec une date limite de réception des offres au 19 janvier 2024.

La procédure de passation utilisée a été l'appel d'offres ouvert par accord-cadre avec maximum en quantité (Article R2162-4 du Code de la Commande Publique).

Les critères proposés pour le jugement des offres ont été pondérés de la manière suivante :

- Prix : 40 %
- Valeur technique : 60 %

5 dossiers ont été retirés avec intention de soumissionner et 2 dossiers ont été retirés pour information seulement.

9 dossiers ont été retirés anonymement.

Deux offres ont été réceptionnées :

- ALTAÏR - TARBES pour un montant maximum de 396 000 € HT sur la durée du marché,
- SOLIHA – PAU pour un montant maximum de 403 134 € HT sur la durée du marché.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le vendredi 23 février 2024 et a considéré que l'offre la mieux-disante au regard des critères de sélection avait été formulée par ALTAÏR.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées (61 pour)

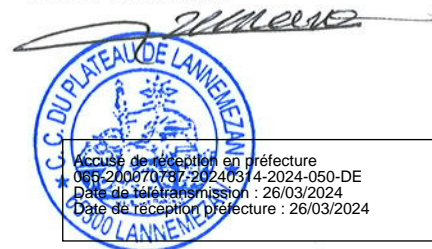
DECIDE

- **D'autoriser Monsieur le Président à signer le marché public d'animation de l'OPAH pour la période 2024-2026 avec Altair aux conditions financières suivantes, et sous réserve de la confirmation par l'ANAH des aides nécessaires à la réussite de l'OPAH (aides à l'animation et aides aux travaux) :**
 - o Mission d'animation d'information et de coordination (tranche ferme) : montant annuel de 33 000 € HT,
 - o Mission de conseil et d'accompagnement social, financier et technique renforcée :
 - Accompagnement MAR' : prix unitaire de 1 200 € HT,
 - Adaptation du logement et autonomie : prix unitaire de 500 € HT,
 - Travaux lourds, habitat dégradé et logement indigne : prix unitaire de 1 200 € HT,
- **D'autoriser Monsieur le Président à faire assumer par la CCPL le portage financier de cette opération OPAH et de signer une convention de participation avec la CC Neste Barousse sur la base des engagements financiers suivants :**
 - 70% CCPL et 30% CCNB pour la partie fixe (animation/communication),
 - Chaque communauté de communes paye le reste à charge des dossiers de son territoire (partie variable).

Le Président
Bernard PLANO



Le secrétaire de séance
Pierre DUMAINE



Affichée le 26 MARS 2024
Publiée le 26 MARS 2024

Accusé de réception en préfecture
066-200070787-20240314-2024-050-DE
Date de télétransmission : 26/03/2024
Date de réception préfecture : 26/03/2024